



# PLAN LOCAL D'URBANISME DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LACHAMPAGNY

Communes de Chamblanc, Labruyère, Pagny-le-Château et Pagny-la-Ville

p.12 du PADD modifiée le 8 décembre 2008  
(approbation modification du PLU)





### 1.1. L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS A LABRUYERE

Entièrement ceinturée par les zones inondables, la commune de Labruyère ne peut s'étendre. Cependant de vastes espaces libres au sein du tissu urbain permettront à la commune d'accueillir un nombre non négligeable d'habitants supplémentaires.

Le village compte deux secteurs de densification possible :

- au nord-ouest, un secteur de 1,4 ha est urbanisable. La zone devra être desservie par une voie traversante reliant la rue de l'Issue à la Grand Rue. Un accès piétonnier, sera également prévu.
- au nord, un secteur de 2,3 ha est disponible à la construction. Cette zone est pour grande partie concernée par les risques d'inondation. Pour des raisons de sécurité, notamment pour l'évacuation de la population en cas de crue, un accès voirie au moins doit être pensé hors zone inondable.

Du fait de la position centrale de ces zones, une densification des constructions sera recherchée sans pour autant être exclusive. Les réseaux AEP qui desservent ces deux zones sont de capacité suffisante et un renforcement à court terme du poste électrique « Patis » permettra d'absorber l'ouverture à l'urbanisation des 2 zones AUA.

Une maîtrise de l'urbanisation forte, notamment par le biais d'opérations d'ensemble, de ces zones permettra d'accueillir jusqu'à 90 habitants supplémentaires.

Pour assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques d'inondation, une zone d'environ 3 ha située au sud de la commune est maintenue en prairie inondable et ainsi classé en zone N.

